

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

**Délibération n° D 2026-04-03-12**

Date de la séance : 03 avril 2026

Date de la convocation : 27 mars 2026

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Auteur : Julien ROUSSILLON - Maire  
Reçu en préfecture le 08/04/2026  
Publié le 08/04/2026  
S<sup>2</sup>LOW  
Nombre de conseillers en exercice : 19  
ID : 038-213800154-20260403-D2026040312-DE  
Nombre de pouvoirs : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 19  
**VOTES :**  
**Contre : 0    Pour : 19    Abstentions : 0**  
Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

L'an deux mille vingt-six, le trois avril, le Conseil Municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur ROUSSILLON Julien, Maire.

**Présents** : SIMONDANT Martial, ROUSSILLON Julien, CROUZET Rémy, MABILON Sandrine, BLACHE Tanguy, MILARD Valérie, RODRIGUES David, FAVRE-NOVEL Anne-Sophie, MACIA Stéphanie, NOVO Daniel, LECOMTE LEMOINE Brigitte, LEININGER Baptiste, PRESSON Julie, CALLAMARD Rémy, LAGER Corine, TRICAUD Frédéric, GUETAT Suzanne et LAVERLOCHERE Jean-Yves.

**Absents avec pouvoir** : CLERC Edith qui donne pouvoir à MILARD Valérie

**DESIGNATION DES DELEGUES AUX ORGANISMES EXTRA COMMUNAUX :  
DELEGUES COPROPRIETAIRES RESIDENCE REVELLIN FALCOZ**

Suite aux élections municipales et afin de faciliter les échanges entre les organismes et la mairie, un certain nombre de dispositions sont à prendre. Il est demandé d'actualiser les données.

Il convient de procéder à la désignation des délégués représentants le Maire et la commune auprès de la copropriété de la Résidence Revellin Falcoz.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **DECIDE** la nomination des délégués suivants auprès de la copropriété de la Résidence Revellin Falcoz :
- Titulaire : CROUZET Rémy
  - Suppléant : ROUSSILLON Julien

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire  
Julien ROUSSILLON



Le secrétaire de séance  
Rémy CROUZET

